



Liste des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 20 février 2023

N°	OBJET	VOTE
2023.01	AFFAIRES GÉNÉRALES – BIBLIOTHÈQUE – OFFRE DE SERVICES DE LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE DU CONSEIL SAVOIE MONT BLANC (CSMB) LIÉE AU NOUVEAU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTRE PUBLIQUE (PDLP) 2022 - 2027	Adoption à l'unanimité
2023.02	AFFAIRES GÉNÉRALES – DÉSACCOMMODATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET INTÉGRATION AU DOMAINE PRIVÉE EN VUE DE LEUR ALIÉNATION AU LOTISSEMENT DES ÉPERRIÈRES	Adoption à l'unanimité
2023.03	AFFAIRES GÉNÉRALES – CONTRAT DE BAIL PROFESSIONNEL	Adoption à l'unanimité
2023.04	AFFAIRES GÉNÉRALES – CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DE GRÉSY SUR ISÈRE ET MONTAILLEUR POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT SPORTIF DU VILLARD DIT « MANZONI », CONVENTION DE GESTION ET DÉSIGNATION DE SES REPRÉSENTANTS	Adoption à l'unanimité
2023.05	AFFAIRES GÉNÉRALES – PROLONGATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES DES ÉQUIPEMENTS DU STADE DU VILLARD DIT « MANZONI »	Adoption à l'unanimité
2023.06	FINANCES – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA GENDARMERIE	Adoption 14 voix pour et 1 contre (Serge GIGLEUX)
2023.07	FINANCES – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SAVOIE (CAUE)	Adoption à l'unanimité
2023.08	FINANCES – SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGUL'MATOUS – ANNÉE 2023	Adoption à l'unanimité
2023.09	FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023	Adoption
	- VILLAGE MUSÉE	11 pour et 4 abstentions (Serge GIGLEUX, Patrick AVRILLIER, Philippe BEAUDEAU, Frank VIALLET)
	- ECOLE - L'HARMONIE	Adoption à l'unanimité
2023.10	FINANCES – REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL	Adoption à l'unanimité
2023.11	FINANCES – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES PEINTURES DE L'ÉGLISE DE GRÉSY SUR ISÈRE POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION D'UNE PARTIE DES PEINTURES DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE AUX LIENS	Adoption à l'unanimité
2023.12	FINANCES – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION INTER PAROISSIALE GRÉSY SUR ISÈRE / MONTAILLEUR POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION D'UNE PARTIE DES PEINTURES DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE AUX LIENS	Adoption à l'unanimité
2023.13	INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CA ARLYSÈRE POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Adoption à l'unanimité
2023.14	INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATION DU REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES PÉRIMÈTRES DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Adoption à l'unanimité

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble

dans les deux mois à compter de leur publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Liste affichée le 28/02/2023

Mise en ligne sur le site de la commune le 28/02/2023

La secrétaire de Séance
Madame Emmanuelle DUMOND

Le Maire
Monsieur François GAUDIN

